

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize le 3 OCTOBRE à 20 heures 30 le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mr Jean-Michel BOUILLON, maire.

Étaient présents : BOUILLON Jean-Michel, Maire, VRAC Eugène, 1^{er} adjoint, HELAOUET Georges, 2^{ème} adjoint, GRENIER Emilie 3^{ème} Adjointe AMOROS Françoise, GUIDOU Ludovic, LARDENOIS Christine, LAVALLEY Noël, LEFEVRE François, LEONARD Michel.

Absent excusé : NEANT

Secrétaire de séance : Georges HELAOUET
Formant la majorité des membres en exercice

I APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DU 11 juillet 2016

Le quorum étant atteint Mr le maire ouvre la séance

Mr le maire demande si les conseillers ont des remarques sur le compte rendu de la précédente séance

Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu.

II DEMANDE SUBVENTION AMENDE DE POLICE PLACE ST GEORGES

Le maire rappelle que depuis 2001 les deux conseils municipaux successifs considèrent que la sécurisation et l'aménagement de la traversée du bourg constitue une priorité pour la commune et pour les usagers de l'axe qui relie les 2 principaux pôles de la Côte des Isles Barneville-Carteret et Portbail

Le maire indique que dans un souci de bon usage des crédits publics le conseil municipal a depuis 2001 décidé d'engager chaque année des travaux d'aménagement urbain :

2002-2005 tranche rue Marquand-le bourg pour :

- l'assainissement collectif
- un nouveau réseau de pluviales
- le renforcement de l'adduction d'eau
- l'effacement des réseaux et l'éclairage public

2005-2012 - tranche de travaux à la Raterie pour réaliser les réseaux et équipements collectifs

2010 -2012 - sécurisation du carrefour RD 124 rue Marquand avec le conseil général

2013 2014 - sécurisation de la traversée du bourg

Suite à ces aménagements le conseil municipal considère que le moment est venu de finaliser la dernière étape qui va consister à réaliser la sécurisation de la Place st Georges qui prendra en considération :

- **la sécurisation des arrêts de bus scolaire**
- **la mobilité autour du multiservice.**
- **la limitation de vitesse**
- **la réorganisation d'un meilleur stationnement**

Pour ce faire le maire présente le dossier élaboré par l'agence technique départementale des Marais basée à la Haye du Puits et qui comprend :

- . -une notice explicative
- le plan d'aménagement
- l'estimation du projet qui s'élève à 150 610.00€ HT soit 180 732.00€ TTC

auquel s'ajoute

les plantations, l'éclairage public et l'installation d'un bloc sanitaire pour un montant estimé à 65 000.00€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Considérant les efforts financiers réalisés depuis 15 ans par la commune pour réaliser les travaux collectifs dans la traversée du bourg.

Considérant que l'instruction a étudié :

- les cheminements, les accès et la circulation aux abords de la place,
- l'aménagement paysager en privilégiant des essences végétales locales,
- le traitement des eaux et adapter
- l'installation d'un éclairage pour garantir la sécurité des utilisateurs

Considérant la qualité de proposition formulée par l'agence technique des Marais.

Le conseil municipal,

- Décide de retenir le plan d'aménagement réalisé par l'agence technique des Marais
- Décide d'inscrire le montant estimé des travaux soit 180 732.00 € TTC dans le budget de la commune en 2017
- Charge le maire de solliciter une subvention du conseil général dans le cadre des **Amendes de Police**

Afin que cette dépense qui bénéficiera à l'ensemble des usagers de la Cote des Isles soit supportable pour le budget communal

- Autorise le maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'avancement de ce projet et à signer tous les documents et pièces comptables inhérentes à la bonne réalisation de l'opération

III CONVENTION LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE ET LES CHENILLES URTICANTES

Le maire donne lecture de la convention proposée par la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON) relative à la lutte contre les frelons asiatiques et les chenilles urticantes sur le département de la Manche.

Le conseil municipal après en avoir délibéré (7 voix pour --3 voix contre)

- Autorise le maire à **signer la convention** de la FDGDON
- Autorise le maire à régler la participation à l'animation et au suivi des actions pour un montant calculé en fonction du nombre d'habitant soit **19 €**

IV DEMANDE REMBOURSEMENT D'ACOMPTE LOCATION SALLE

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une personne avait retenu la location de la salle communale pour une fête de famille et que cette manifestation a été annulée pour raison de santé.

Il propose au conseil municipal de rembourser l'acompte qui avait été versé par la famille

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- accepte de rembourser l'acompte suivant : 70 € de Mme Micheline FARCY versé en février

V Transfert de la compétence « eau potable » du SMP de la Côte des Isles, des SIAEP de Portbail et de la Scye et de la commune de Barneville Carteret au SDeau50 – désignation des délégués au SDeau50

Vu la décision du SMP de la Côte des Isles en date du 5 avril 2016 de transférer ses compétences au Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche (SDeau50) à compter du 31 décembre 2016,

Vu la décision du SIAEP de la Scye en date du 13 mai 2016 de transférer ses compétences au Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche (SDeau50) à compter du 31 décembre 2016,

Vu la décision du SIAEP de Portbail en date du 18 mai 2016 de transférer ses compétences au Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche (SDeau50) à compter du 31 décembre 2016,

Vu la décision de la commune de Barneville Carteret en date du 29 juin 2016 de transférer sa compétence « eau potable » au Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche (SDeau50) à compter du 31 décembre 2016,

Considérant que le SMP de la Côte des Isles, les SIAEP de Portbail et de la Scye et la commune de Barneville Carteret souhaitent constituer un Conseil Local de l'Eau Potable (CLEP) commun « Côte des Isles » au sein du SDeau50,

Considérant que la commune de St Georges de la rivière va devenir membre du Conseil Local de l'Eau Potable (CLEP) Côte des Isles au sein du SDeau50, échelon opérationnel pour l'exercice de la compétence production / distribution,

Considérant que la commune de St Georges de la rivière doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, pour siéger dans le CLEP Côte des Isles,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

- Délégué titulaire : **Michel LEONARD**
- Délégué suppléant : **Georges HELAOUET**

Pour siéger dans le Conseil Local de l'Eau Potable (CLEP) Côte des Isles au sein du SDeau50

VI ORGANISATION DU REPAS COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide à la majorité (9 voix pour 1 contre) d'associer les 2 repas communaux organisés chaque année en un seul et unique repas ouvert à tous les habitants de la commune domiciliés à l'année à St Georges

Ils seront conviés au repas fixé le samedi 5 novembre à 12h00 à la salle communale

Trois devis de traiteur sont proposés c'est Jehan Leconte de Bricquebec qui est retenu pour servir le repas.

Les enfants des écoles primaires sont sollicités pour la confection des menus, des jeunes de la communes sont invités à aider dans l'organisation ou au service du repas.

Les invitations seront déposées dans les boîtes aux lettres cette semaine avec un bulletin réponse à retourner pour le 17 octobre 2016

VII TRAVAUX A L'EGLISE

Le maire informe que les travaux de la 7^e tranche est en cours

Nous attendons une estimation des travaux à venir pour lancer la 8^e tranche

VIII QUESTIONS DIVERSES

Nettoyage des dunes par les associations

Mr le maire invite le président de l'association qui organise bénévolement le nettoyage des dunes à se rapprocher de la 3 CI à chaque campagne de nettoyage puisque la 3 CI a signé une convention de partenariat avec l'Agence de l'Eau qui subventionne au prorata du volume des détritiques récoltés .

Ainsi cubage des ordures récolté est tronqué et l'Agence de l'Eau ne soutient pas la 3CI à la hauteur du volume des détritiques réellement ramassés.

Devenir des tentes et du podium

Les tentes ont été achetées par moitié par la commune et le Comité des Fêtes, le podium est la propriété intégrale de la commune, devant l'évolution de la réforme territoriale il serait peut être judicieux de les céder au Comité des Fêtes

Le conseil municipal charge le maire de se rapprocher du receveur municipal pour examiner les modalités de cession.

Carte de vœux

Mr le maire propose au conseil de continuer la série de dessin graphique réalisé par Mr Ducourtioux représentant un secteur de la commune.

Le conseil propose le secteur de la rue de la Raterie pour les vœux 2017.

ainsi soit et délibéré les jour, mois et an que dessus

Fait à St Georges de la Rivière
le 7 octobre 2016

Le maire, J-M BOUILLON

VRAC Eugène 1^{er} adjoint,

HELAOUE Georges 2^{ème} adjoint,

GRENIER Emilie 3^{ème} adjointe

LEFEVRE François,

LARDENOIS Christine,

GUIDOU Ludovic

LEONARD Michel,

LAVALLEY Noël

AMOROS Françoise,